



Syndicat national des psychologues

40 rue Pascal - Porte G - 75013 PARIS - Tél. : 01 45 87 03 39 - Fax : 01 45 35 25 83
site : www.psychologues.org e-mail : snp@psychologues.org

Compte-rendu de la mission de médiation relative à l'affaire Ami et Associés.

Faisant suite à la lettre de mission du 9.10.2008, nous rendons aujourd'hui notre rapport relatif à l'affaire Ami et Associés.

Nous avons pris contact par courrier, avec l'ensemble de ceux qui étaient membres du bureau national du SNP, à l'époque des prises de décisions relatives à cette affaire, ceci à l'exception de Jean-Louis QUEHEILLARD dont la position particulière faisait que nous souhaitions ne l'entendre qu'ultérieurement.

Notre méthode était dans un premier temps de pouvoir les entendre, lors d'un entretien individuel mené conjointement par les deux « médiateurs ».

Nous avons alors précisé que nous concevions ces entretiens « comme une demande d'éclairage à propos d'un acte posé qui s'inscrit dans un contexte et qui se doit d'être pensé, travaillé « à distance » pour tenter d'en extraire le sens».

Nous avons souhaité délibérément nous inscrire à partir d'un environnement défini à partir de chacun des membres du bureau de l'époque pour tenter d'explorer l'ensemble des conditions qui avaient pu amener à la situation qui a engendré l'objet même de la mission dont nous avons été chargé.

Cet appel par courrier a reçu trois réponses écrites. Deux correspondaient à un refus d'être entendu et la troisième au peu d'intérêt d'être entendu.

► La première réponse justifiait ce refus par l'issue juridique qui pouvait être donnée à cette affaire et posait comme préalable la communication de l'ensemble des pièces reçues par les deux mandataires ; position qui se situait dans une forme d'égalité des moyens, entre défense et accusation et en outre se réservait la possibilité d'ajouter d'autres préalables avant que d'être entendu.

► La deuxième émanait de Michèle Clément. Sa réponse exprime (alors) clairement qu'elle « ne se trouve pas en situation de conflit à médier »... « que la justice à tranché » et elle nous informe que « Vous semblez ignorer que je ne suis plus membre du Syndicat et que c'est donc à titre « posthume » que vous allez « m'épingler », donc, que ce n'est plus guère à moi que cette décoration s'adresse !!... » Cette réponse nous signifiait ainsi l'impossibilité de poursuite de la mission sur le fondement d'un mandatement syndical.

► La troisième réponse écrite justifiait le peu d'intérêt d'être entendu du fait d'une absence à l'époque des faits, (ce qui nous a paru concevable).

Nous avons enfin reçu une proposition rendant possible une rencontre mais qui n'a pu se réaliser au vu des contraintes de disponibilités complexes à organiser.

Les autres réponses furent orales (téléphoniques).

Il est à noter qu'un des deux missionnés (P.B) fut sollicité à plusieurs reprises par des membres du CSN de la période antérieure au congrès de Lyon qui avaient été membres du BN à l'époque de l'affaire Ami et Associés. Sur ce dernier point nous concluons dans le sens d'une attitude proche d'un refus non pas de s'exprimer, mais de s'exprimer dans les formes que nous avons choisies.

Nous retiendrons toutefois, et avec prudence, des propos tenus dans ce cadre peu formel l'insistance constante sur la notion d'une atmosphère de grande confiance entre les membres du bureau national et particulièrement sur la confiance faite à Michèle Clément par les autres membres de ce bureau. C'est cette confiance qui était constamment mise en avant comme élément explicatif de ce qui nous apparaissait alors pouvoir être un relâchement dans le contrôle du mandat de la secrétaire générale d'alors du syndicat ; hypothèse que la suite du déroulement de la mission ne nous a pas permis d'éprouver.

Une relance des personnes qui avaient été contactées et qui n'avaient pas répondu sous forme écrite a été effectuée peu avant le congrès de Lyon. À cela il n'y a pas eu beaucoup de réponses, si ce n'est informellement à nouveau dans le cadre des rencontres permises par le contexte du congrès.

Nous retiendrons à nouveau, du recueil de ces éléments, à considérer avec réserve, l'insistance sur les confiances réciproques mais aussi le souhait de passer à autre chose et d'oublier l'affaire Ami et Associés.

À l'issue de cette mission, car nous considérons qu'à la remise de ce compte-rendu correspond l'issue de la mission, nous pouvons envisager que les réponses obtenues puissent correspondre à une inadéquation de notre méthode.

Il n'en demeure pas moins que nous pouvons retenir, même si c'est avec prudence, que bon nombre de manifestations correspondent à un souhait que soit considéré préférable un oubli de cette affaire et un apaisement. Nous pouvons percevoir que le temps a fait son œuvre et que l'effet d'après coup oriente plus vers l'engagement dans d'autres missions.

Enfin si certains propos ont tendu à nous mettre sur la piste d'un moindre contrôle des mandats et particulièrement de celui de la secrétaire générale à l'époque, la conduite de notre mission, telle que décrite ci-dessus, n'a pas permis de la corroborer.

Martine RAVINEAU & Pascal BARTHELEMY
Paris/Marseille le 04/11/2009